

Apprentissage des articles de loi

Par **Lorella**, le **30/12/2004** à **19:32**

Bonsoir

Je suis des cours de droit social à distance. J'ai quitté l'univers scolaire depuis des années et c'est difficile de s'y remettre. Il faut se familiariser avec du vocabulaire, des tournures de phrase.... J'ai créé un répertoire pour y mettre du vocabulaire au fur et à mesure. Pour les articles des codes, de la constitution... je me demande comment les apprendre. trouvez-les, notez-les ou type unknown **Avez** vous des astuces à me communiquer. idea not found or type unknown

Merci
Lorella

Par **Olivier**, le **31/12/2004** à **07:37**

euh... apprendre des arrêts je comprends, mais apprendre des articles, quelle est l'utilité dans la mesure où le code est autorisé à l'examen normalement ?

Par **Yann**, le **31/12/2004** à **09:19**

Je pense qu'elle parlait des numéros des articles.
Généralement à force de manipuler les articles en s'entraînant ça entre tout seul, du moins pour les principaux. Pour les autres c'est comme pour apprendre son cours, chacun a sa technique.

Par **Lorella**, le **31/12/2004** à **12:54**

Bonjour

J'ai demandé au prof, on n'a pas droit aux codes, à aucun document.
C'est une formation par le CNAM.

Par **Vincent**, le **31/12/2004** à **13:06**

CNED je connais mais CNAM, caisse nationale d'assurances maladie?

Concernant l'apprentissage des articles:

apprends toujours en contexte, c'est à dire au fil de ton raisonnement. Le but n'est pas de retenir une liste pour une liste mais de savoir les combiner entre eux et la jurisprudence.

Ceux de la constitution, si tu as éprouvés quelques difficultés à les retenir, dessine des schémas, organigrammes... ils te permettront à les retenir.

Pour ce qui est des tournures synthaxiques, il n'y a pas d'astuces: les comprendre avant de les apprendre par cœur, et surtout se mettre en tête le raisonnement juridique.

Bonne chance et donne nous des nouvelles.

Entre temps, bonne année 2005!

Par **Lorella**, le **31/12/2004** à **13:24**

CNAM : conservatoire national des arts et métiers

grand établissement public d'enseignement supérieur dépendant du ministère de l'éducation nationale et de la recherche dédié à la formation professionnelle des adultes, à la recherche technologique et à la culture scientifique et technique.

Les formations se répartissent en 4 domaines :

- économie et gestion
- sciences du travail et de la société
- sciences et technologies de l'information et de la communication
- sciences et techniques industrielles

Les formations sont destinées aux salariés, demandeurs d'emploi ou étudiants à la recherche d'une formation complémentaire.

Formation de BAC + 2 à BAC + 5

Voilà vous savez tout. Pour plus de détails, [[url:2iwyeszg](http://www.cnam.fr)]http://www.cnam.fr[/[url:2iwyeszg](http://www.cnam.fr)]

Bonne année à toutes et à tous
Lorella